

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 janvier 2013

Présents : tous les membres en exercice

Secrétaire de séance : Jacques-yves PUTEGNAT

En ouverture de séance, Mme le maire présente ses vœux à l'ensemble des conseillers.

Mme le maire demande l'inscription à l'ordre du jour des deux points suivants :

- Mission ATESAT
- CFE (Cotisation Foncière des entreprises)

Approbation du compte rendu de la réunion du 03 décembre 2012

Le compte rendu est approuvé par 9 voix et 1 abstention.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2012

Modifications à apporter : Le vote du PLU a été effectué à bulletins secrets.

Dans le PLU, la réserve de pêche ne devrait pas changer d'affectation.

Le compte rendu est approuvé par 6 voix et 4 abstentions.

Droit de préemption urbain (DPU)

Suite au vote du PLU, le conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future telles qu'indiqué dans le plan.

Le conseil donne délégation à Mme le maire pour exercer en tant que besoin le DPU.

Vote à l'unanimité.

Déclaration de clôtures :

Mme le maire informe le conseil que la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme est en vigueur depuis le 01 octobre 2007.

Dans le cadre de la révision du PLU, une attention toute particulière a été portée à la réglementation des clôtures, notamment afin de préserver le tissu bâti ancien et une certaine homogénéisation des clôtures dans les autres zones.

Afin de conserver un certain contrôle des clôtures, le conseil municipal décide de soumettre à déclaration préalable, les travaux d'édification des clôtures. Cette disposition sera applicable sur l'intégralité du territoire communal.

Vote à l'unanimité.

Plantations érables, rue du Mazin :

Suite aux travaux menés depuis plus d'un an, les parcelles situées de chaque côté du pont rue du Mazin viennent d'être replantées.

Des érables ont été plantés dans le prolongement de ceux existants après les dernières habitations et avant le pont.

Il apparaît que ces érables gênent la circulation des engins agricoles.

Suite à une demande, le conseil décide de mettre à contribution les employés communaux (afin d'éviter une dépense supplémentaire trop importante) pour replanter ces arbres en bas du talus et de ne pas toucher aux érables encore présents sur le haut du talus, ces derniers ne semblant pas gêner.

ATESAT :

La convention ATESAT signée entre la commune et la Direction Départementale des Territoires arrivant à expiration, il convient d'en établir une nouvelle.

Suite à la présentation des nouvelles missions de l'ATESAT, le conseil décide de solliciter la DDT pour les missions suivantes :

Missions de base

Missions complémentaires n°1, 2, 3 et 4.

Vote à l'unanimité.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

La CFE remplace LA TP (TAXE PRO)

Au niveau de la commune, 15 entreprises sont soumises à cette taxe qui représente une recette de 4 317€ au budget communal.

Au vu des modifications possibles, le conseil décide de ne pas toucher à la base de cotisation pour l'année 2013 mais le sujet sera débattu en commission pour le budget 2014.

Comptes rendus :

CCVC : voir affichage dans les panneaux

Commission projets : suite à la dernière réunion sur la réhabilitation de la mairie en présence de Mr R. EUDES, architecte et d'un représentant de l'ARCAD, plusieurs questions et points sont encore à l'étude.

Le budget, hors assainissement et aménagement extérieur est d'environ 206 000€ HT.

Questions diverses :

La SNCF fait une proposition à la mairie au sujet de barrières suite à une précédente demande, le conseil ne donne pas suite à cette offre.

En février, l'arrêté de périmètre du nouvel établissement intercommunal sera pris.

Le conseil valide l'invitation pour le bal costumé du 09 février 2013 et donne son accord à Mme la maire pour le choix de l'animateur suite aux différents devis reçus.

- Réunion communication le 21 janvier 2013
- Réunion animation le 28 janvier 2013
- Réunion de conseil municipal le 04 février 2013

La séance est levée à 22h08.